

**Délibération n°11**

**Effectif légal du Conseil de  
Communauté :**  
**61**

**Nombre de Conseillers  
en exercice :**  
**61**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**  
**59**

**Nombre de votants :**  
**59**

**Date de convocation :**  
**20 septembre 2017**

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
**4 octobre 2017**

**Objet :**  
**Convention relative aux  
modalités de financement d'un  
service commun d'instruction  
des autorisations d'urbanisme à  
l'échelle du Grand Clermont (ex  
Limagne d'Ennezat) : facturation  
aux communes de la cotisation  
2017 et régularisation de la  
cotisation 2016**

L'AN deux mille dix-sept, le 26 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Marie-Laure REDON, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents, représentés ou suppléés :**

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- M Philippe CARTAILLER, conseiller communautaire unique de SAINT-IGNAT, remplacé par Mme Marie-Laure REDON conseiller communautaire suppléant
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Philippe COULON
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE conseiller communautaire suppléant
- M Gilbert MENARD, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGAULT
- Mme Régine PERRETTON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, a donné pouvoir à Mme Catherine HOARAU

**Absents :**

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Catherine VILLER-MICHON

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170926-  
DELIB2017092611-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

<> <> <> <> <>  
**Secrétaire de Séance :**  
M Eugène CHASSAGNE

**Rapport n°11 – Convention relative aux modalités de financement d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle du Grand Clermont (ex Limagne d'Ennezat) : facturation aux communes de la cotisation 2017 et régularisation de la cotisation 2016**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'Etat n'assurent plus l'instruction des autorisations d'occupation du droit des sols (ADS) pour le compte des communes.

Par délibération du 25 novembre 2014, l'ex communauté Limagne d'Ennezat a pris en charge l'instruction des ADS et a confié cette mission au PETR Grand Clermont qui a mis en place un service commun à cet effet.

La facturation par le Grand Clermont se fait en deux temps : un acompte au titre du prévisionnel de l'année en cours et un solde sur l'année précédente au vu du décompte réel des actes instruits pour chaque commune.

Ces prestations sont ensuite refacturées aux communes concernées.

Pour l'année 2017, Riom Limagne et Volcans a reçu une demande de versement de 66 443,33 € basée sur les instructions prévisionnelles.

Elle se répartit comme suit et sera à refacturer selon le tableau ci-dessous :

Communes	Total
Chappes	4 905.54 €
Chavaroux	2 425.61 €
Clerlande	3 074.82 €
Ennezat	12 357.93 €
Entraigues	2 088.16 €
Lussat	3 403.62 €
Malintrat	5 978.83 €
Martres d'Artière	9 035.37 €
Martres-sur-Morge	2 927.16 €
Saint-Beauzire	7 488.11 €
Saint-Ignat	4 526.42 €
Saint-Laure	3 094.30 €
Surat	1 972.12 €
Varennes-sur-Morge	3 165.34 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 443.33 €</b>

Les régularisations de la cotisation 2016 aux communes, se répartissent comme suit :

Communes	Sommes versées en 2016	Régularisation	Total réalisé 2016
Chappes	5 281.94 €	-583.30 €	4 698.64 €
Chavaroux	2 353.51 €	90.67 €	2 444.18 €
Clerlande	2 553.18 €	724.31 €	3 277.49 €
Ennezat	9 840.06 €	3 746.24 €	13 586.30 €
Entraigues	2 167.79 €	538.86 €	2 706.65 €
Lussat	3 709.83 €	-799.42 €	2 910.41 €
Malintrat	6 394.78 €	-1 574.83 €	4 819.95 €
Martres d'Artière	9 128.61 €	-651.71 €	8 476.90 €
Martres-sur-Morge	2 578.60 €	341.87 €	2 920.47 €
Saint-Beauzire	6 038.63 €	2 555.12 €	8 593.75 €
Saint-Ignat	4 482.18 €	-634.68 €	3 847.50 €
Saint-Laure	2 852.33 €	-92.18 €	2 760.15 €
Surat	2 242.50 €	-304.03 €	1 938.47 €
Varennes-sur-Morge	3 209.71 €	35.95 €	3 245.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 833.65 €</b>	<b>3 392.87 €</b>	<b>66 226.52 €</b>

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- entérine le montant des sommes à verser au titre des ADS pour l'année 2017 (acompte) et pour l'année 2016 (régularisation pour solde),
- approuve le mandatement de la somme globale au bénéfice du PETR Grand Clermont,
- autorise l'émission des titres de recettes respectifs auprès de chacune des 14 communes de l'ex territoire Limagne d'Ennezat.

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 27 septembre 2017**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**



Accusé de réception en préfecture  
069-280070753-20170926-  
DELIB2017092617 DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017